

Egypte/Présidentielle

Deuxième mandat assuré pour Sissi

AFP
Le Caire/Egypte

Les résultats officiels seront proclamés le 2 avril. Mais ils ne devraient comporter aucune surprise : le président sortant ayant pour unique rival un... partisan déclaré.

LES Egyptiens ont commencé à voter hiermatin en Egypte pour un scrutin présidentiel de trois jours dénué de suspense, l'homme fort du pays Abdel Fattah al-Sissi étant assuré de décrocher un deuxième mandat. Le scrutin s'est ouvert à 09H00 (08H00 au Gabon), ont constaté des journalistes de l'AFP, avec des dizaines de personnes faisant la queue devant certains bureaux. Dans une école du quartier cairote d'Héliopolis, placée sous haute sécurité, le président Sissi a été parmi les premiers à voter, selon les images de la télévision égyptienne. Il n'a fait aucune déclaration à la presse. Un peu plus tard dans la matinée, le Premier ministre Chérif Ismaïl a également voté à Héliopolis. "Rien ne fera peur au peuple égyptien, ni les attaques terroristes ni quoi que ce soit d'autre", a-t-il déclaré en sortant du bureau de vote. "Grâce à Dieu, le taux de participation sera élevé", a-t-il dit. Devant plusieurs bureaux de vote, des supporters de M. Sissi dansaient en brandissant des drapeaux égyptiens.

Dans un pays confronté à des attaques jihadistes depuis 2013 et où le groupe Etat islamique (EI) a promis de s'en prendre à des lieux liés aux élections, les opérations de vote sont placées sous haute surveillance. **RIVAL ET PARTISAN**• Détecteurs de métaux et soldats en armes à l'entrée, véhicules blindés stationnés dans plusieurs points de la capitale : les mesures de sécurité prises par les autorités étaient ostensibles hier. Samedi, deux policiers ont été tués dans un attentat à Alexandrie (nord), deuxième ville du pays. L'attaque n'a pas été revendiquée mais six suspects islamistes ont été abattus dimanche, selon le ministère de l'Intérieur. Quelque 60 millions d'électeurs, sur près de 100 millions d'habitants du pays le plus peuplé du monde arabe, sont appelés à voter sur trois jours. Les résultats officiels seront proclamés le 2 avril. Dans ce scrutin, les Egyptiens ont le choix entre M. Sissi, 63 ans, archi-favori, et Moussa Mostafa Moussa, 65 ans, unique rival mais aussi partisan déclaré du président. Après que tous les autres candidats potentiels ont été écartés, emprisonnés ou découragés, M. Mostafa Moussa s'est lancé dans la course pour éviter au président de se retrouver seul candidat, tout en se défendant d'être une "marionnette" au service de M. Sissi. Chef du minuscule parti libéral Al-Ghad, il a peu de



Photo : AFP

Pour ces électeurs, partisans d'Abdel Fattah al-Sissi, la messe est dite : le président sortant va rempiler sans coup férir.

chances de récolter un nombre significatif de voix, selon les experts. En 2014, M. Sissi faisait déjà face à un seul adversaire : Hamdeen Sabbahi, figure connue de la gauche. Il l'avait emporté par 96,9% des voix. Dans un entretien télévisé la semaine dernière, le président a affirmé que l'absence de concurrents sérieux n'était pas de son fait. "J'aurais aimé que soient présents un, deux, trois ou 10 des meilleurs" candidats. Dans ce contexte, les regards se tourneront vers le taux de participation susceptible de légitimer une réélection. A la dernière présidentielle, il avait atteint 37% après deux jours de scrutin, puis 47,5% après une prolongation d'une journée. Lors de sa campagne, M. Sissi a multiplié les apparitions théâtrales lors d'événements largement diffusés à la télévision et relatés dans les journaux. Les villes, en particulier Le Caire, sont inondées de portraits du chef de l'Etat, objet d'un véritable culte de la personnalité, à côté de rares affiches de son adversaire. Nombre d'Egyptiens qui soutiennent M. Sissi estiment qu'il est l'artisan du retour au calme dans le pays après le chaos qui a suivi la révolution de 2011 ayant renversé Hosni Moubarak. Dès le début de son premier mandat, le président avait promis de ramener la stabilité y compris économique. **REFORMES DOULOUREUSES**• Un ambitieux mais douloureux programme de réformes, avec dévaluation de la monnaie et diminution des subventions d'Etat, a été entrepris en 2016. Ces mesures ont

entraîné une flambée des prix affectant durement les Egyptiens. Sur le plan sécuritaire, le pays a été frappé par de nombreux attentats jihadistes depuis 2013, après la destitution par l'armée, alors aux mains de M. Sissi, de l'islamiste Mohamed Morsi, premier président égyptien élu démocratiquement mais vite devenu impopulaire. Une vaste opération militaire a été lancée en novembre 2017 pour rétablir la sécurité dans le nord de la péninsule du Sinaï (est), où sévit une branche locale de l'EI. Elle a fait plus de 100 morts parmi les jihadistes mais aussi au moins 20 parmi les militaires, selon des chiffres officiels. Si la révolution de 2011 avait suscité des espoirs de liberté chez les Egyptiens, sept ans plus tard, M. Sissi dirige le pays d'une main de fer. Cinquième président égyptien issu des rangs de l'armée depuis la chute de la monarchie en 1952, il a engagé une répression implacable contre l'opposition islamiste, mais aussi libérale et laïque. Plusieurs milliers de partisans de l'ex-président islamiste ont été tués ou emprisonnés, et des centaines, dont M. Morsi lui-même, ont été condamnés dans des procès de masse expéditifs. Trente journalistes sont actuellement emprisonnés en Egypte, selon Reporters sans frontières (RSF), et près de 500 sites internet sont bloqués.

Burkina Faso/Procès du putsch manqué

Le tribunal se dit "incompétent" pour statuer sur une récusation de magistrats

AFP
Ouagadougou/Burkina Faso

LE tribunal militaire du Burkina Faso, devant lequel comparaissent les 84 accusés du putsch manqué de septembre 2015, s'est dit hier "incompétent" pour statuer sur une récusation des magistrats demandée par les avocats de défense. Mercredi dernier, à la reprise du procès, Me Christophe Birba, un des avocats du général Gilbert Diendéré avait introduit une demande de récusation du président du tribunal Seydou Ouédraogo, au motif qu'il a déjà travaillé sur ce dossier en 2016. "Le tribunal ne peut statuer que sur des demandes de récusation concernant les juges assesseurs et non les

magistrats professionnels", a déclaré le président du tribunal Seydou Ouédraogo à la reprise du procès hier, invitant les requérants à "saisir les juridictions compétentes". En attendant la notification des juridictions saisies, le procès a été suspendu et reprendra ce matin. Le tribunal s'est également déclaré incompetent sur la quasi-totalité des autres exceptions produites par les avocats de la défense, qui ont aussitôt indiqué avoir introduit des requêtes auprès de la Cour de cassation. Les avocats de la défense ont par ailleurs invité le tribunal à surseoir au procès en attendant la décision de cette juridiction. "Relativement à la loi, jusqu'à ce qu'il y ait une notification officielle émanant de ces juridictions ayant



Photo : AFP

Le général Gilbert Diendéré, dont l'avocat avait introduit une demande de récusation du président du tribunal, va devoir saisir "les juridictions compétentes". En attendant, le procès devrait reprendre ce matin.

reçu une demande de récusation, la procédure doit suivre son cours", a indiqué,

de son côté, Me Prosper Fararama, un avocat de la partie civile.

Au total, 84 accusés sont jugés dans cette affaire, dont les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Basolé, cerveaux présumés du coup d'Etat manqué qui a fait 14 morts et 270 blessés. Le 16 septembre 2015, des soldats du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) avaient tenté en vain de renverser le gouvernement de transition mis en place après la chute du président Blaise Compaoré. Le RSP était la garde prétorienne de Compaoré, chassé le 31 octobre 2014 par la rue après 27 ans au pouvoir. Le général Diendéré, qui avait pris la tête du coup d'Etat, et les autres personnes poursuivies sont accusés d'attentat à la sûreté de l'Etat, meurtres, coups et blessures volontaires.

L'Afrique en bref

- **Afrique du Sud/Justice.** L'ex-président Zuma devant un tribunal pour corruption le 6 avril. L'ex-président sud-africain Jacob Zuma comparaitra le 6 avril devant un tribunal pour répondre d'accusations de corruption dans une vieille affaire de vente d'armes impliquant le groupe français d'électronique Thales, a confirmé hier la police.
- **Angola/Enquête.** Le fils de l'ex-président dos Santos inculpé de fraude. Le fils de l'ancien président angolais, Jose Filomeno dos Santos, a été inculpé de fraude pour avoir ordonné, au moment où il dirigeait le fonds souverain du pays, un virement jugé suspect de 500 millions de dollars (environ 274 milliards de francs), a annoncé hier le parquet général.
- **Mali/Politique.** Le Premier ministre prêche la réconciliation. Le Premier ministre malien, Soumeylou Boubeye Maïga, a prôné la réconciliation nationale hier, au dernier jour d'une visite dans le nord et le centre du Mali, récemment ensanglanté par des affrontements intercommunautaires.
- **Niger/Violences.** Au moins cinq civils tués dans le sud-est. Au moins cinq civils nigériens ont été tués et plusieurs blessés en fin de semaine dans une attaque attribuée aux islamistes nigériens de Boko Haram dans le sud-est du Niger, proche du Nigeria, a-t-on appris dimanche de sources concordantes.
- **RDCongo/Enquête.** Meurtre des experts de l'Onu : un chef milicien et un policier aux arrêts. Un policier et un chef milicien, meurtriers présumés de deux experts des Nations unies au Kasai ont été arrêtés samedi dans cette région du centre de la République démocratique du Congo, a-t-on appris hier de sources concordantes.
- **Sierra Leone/Présidentielle.** Vers un report malgré le rejet du recours du parti au pouvoir. La justice sierra-léonaise a rejeté hier un recours demandant le report du second tour de la présidentielle prévu ce mardi, mais la Commission électorale nationale (NEC) a réclamé un délai de quelques jours pour organiser le scrutin.



Photo : AFP